jugement en date du 28-7-1851, se virent pourtant forcés de défendre leurs droits en Cour d'appel (v. biographie de Léon Wurth, avocat de la partie adverse, au fasc. XV p. 332).

Le 10-5-1856, la Cour réforma le premier jugement et força les héritiers de remettre la Ville de Luxembourg en possession de la maison de la rue du Curé pour, d'après les stipulations testamentaires, servir de demeure au chef du clergé catholique (10).

Une véritable cabale ayant été montée parmi de nombreux journaux étrangers pour manifester contre le ministère autoritaire Simons, celui-ci, secondé par le Parquet général, n'eut de cesse qu'il n'eût découvert, en 1857, le principal instigateur du mouvement. C'était Karl Grün, originaire de Trèves, intime de Proudhon, dont il avait traduit les œuvres en allemand et qui, après avoir trempé dans les mouvements révolutionnaires français et allemands de 1848 et 1849, avait échoué en 1855 à Bruxelles où il était devenu gouverneur des enfants du Ministre de la Justice Victor Tesch.

Grün ayant été signalé par le « Luxemburger Wort » — apparemment dans des termes de mépris — comme l'auteur d'articles insérés dans le « Jahrhundert » et considérés comme injurieux pour le Grand-Duché, il fut intenté un procès au journal catholique. Qu'en l'occurrence Grün ait élu domicile en l'étude de M° Leibfried ne saurait étonner, vu les idées avancées de cette gloire du barreau luxembourgeois.

Dès que le directeur général de la Justice fut averti de l'action de Grün, il pria le procureur général « de faire poursuivre Grün préalablement à ce jugement à intervenir, à raison des articles du « Jahrhundert », ... de faire traiter les deux procès à huis clos... et de demander que le Tribunal ordonne la comparution en personne du demandeur Grün ». Le 21-1-1858, le Tribunal de police correctionnelle condamna Grün par contumace à 3 ans de prison et, 8 jours plus tard, infligea au « Wort » une amende de 16 francs à payer à Grün pour réparation de dommage moral (11).

Dans la nuit du 9 au 10 juillet 1865, Guillaume Leibfried et son ami Ch.-Th. André prêtèrent la main au baron Edouard de Marches quand il s'agissait de déjouer l'action entreprise par les frères et sœur du châtelain de Colpach devant le Tribunal de Luxembourg pour empêcher que leur frère — placé sous tutelle pour prodigalité — ne se mariât avec Cécile Papier, future M^{me} Munkacsy. Grâce au concours du bourgmestre et du curé, on put faire diligence, de sorte que les cérémonies civile et religieuse purent avoir lieu respectivement avant et après minuit de ladite nuit. Leibfried et André — qui avaient aussi figuré comme témoins au mariage — déposèrent au greffe du Tribunal l'extrait du registre de l'Etat civil de la commune d'Ell, ce qui mit les juges en mesure de prononcer la non-recevabilité de l'opposition au mariage et rendit au baron de Marches ses droits civils (12).

La même année, Guillaume Leibfried et ses confrères Ch.-Th. André et Jean-Nicolas Feyden firent imprimer chez P. Bruck leur : Consultation pour la